SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Cher.

Effectifs

90 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

> 81 fonctionnaires
> 2 contractuels permanents
> 7 contractuels non permanents

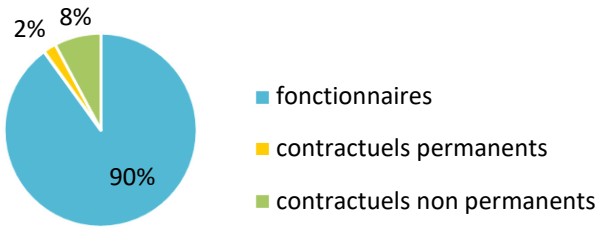

Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	50%	20%
Technique	52%		51%
Culturelle	6%		6%
Sportive	4%	50%	5%
Médico-sociale	6%		6%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	10%		10%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

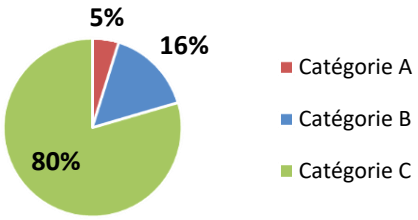

Répartition par genre et par statut

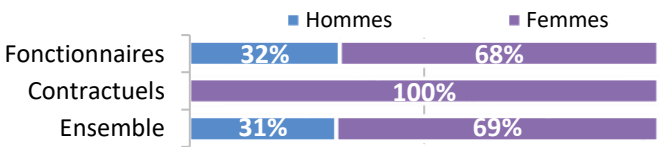

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	31%
Agents de maîtrise	18%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints d'animation	6%
Educateurs des APS	5%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

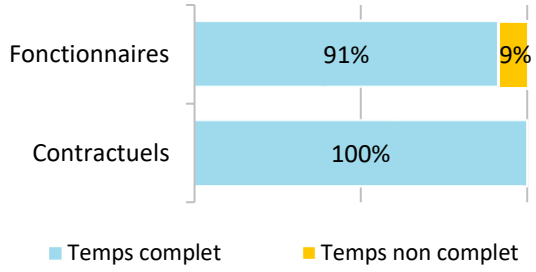

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

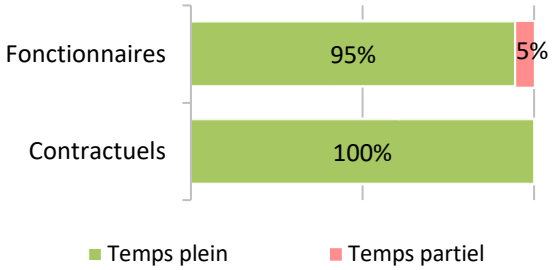

La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	13%	0%
Technique	10%	

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**50,59**
Contractuels permanents	**27,50**
Ensemble des permanents	**50,03**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**42,50**

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent

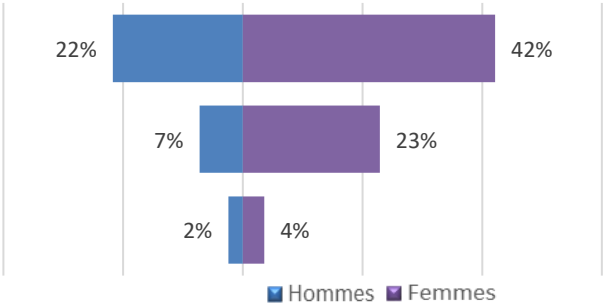

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

94,40 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 79,41 fonctionnaires
> 1,33 contractuel permanent
> 13,66 contractuels non permanents

171 808 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

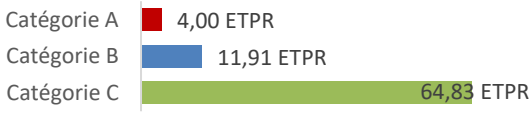

Positions particulières

> 2 agents détachés dans une autre structure

> 3 agents en disponibilité

Mouvements

En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 10 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 [1]	Effectif physique au 31/12/2024
90 agents	**83 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	**-8,0%**
Contractuels	→	**0,0%**
Ensemble	↘	**-7,8%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	40%
Mise en disponibilité	20%
Démission	20%
Décès	10%
Rupture conventionnelle	10%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	67%
Arrivées de contractuels	33%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

26 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	1
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 59,24 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 583 727 €	Charges de personnel*	3 900 412 €	Soit 59,24 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 248 886 €
Primes et indemnités versées :	270 963 €
IFSE :	189 574 €
CIA :	7 968 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 030 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	20 490 €
Supplément familial de traitement :	24 044 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

347 975 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	38 941 €	s	28 053 €		28 111 €	
Technique	s				26 648 €	
Culturelle			32 537 €		s	
Sportive			28 605 €	s		
Médico-sociale					24 208 €	
Police			s		s	
Incendie						
Animation			29 587 €		25 637 €	
Toutes filières	**39 608 €**	**s**	**30 726 €**	**s**	**26 790 €**	

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,05 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**11,90%**
Contractuels sur emplois permanents	**20,71%**
Ensemble	**12,05%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- 127,59 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- 45,33 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 936 €	1 200 €	*17%*	s	s		s	s				
Catégorie B	2 245 €	6 €	*0%*	2 567 €	8 €	*0%*						
Catégorie C	1 675 €	10 €	*1%*	2 736 €	68 €	*2%*						

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

En moyenne, 57,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> **En moyenne, 56 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**7,91%**	**15,34%**	**8,09%**	**1,68%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**15,69%**	**15,34%**	**15,68%**	**1,68%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**15,69%**	**15,34%**	**15,68%**	**1,68%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 37,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

9 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 9 accidents du travail pour 90 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires*
- 100 % sont en catégorie C*

- 403 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

FORMATION
15 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **2 000 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

En 2024, 39,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

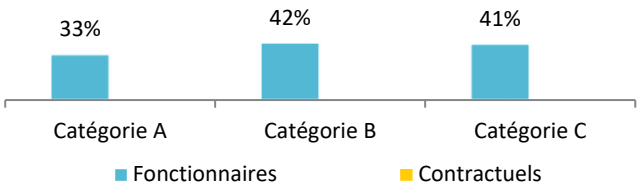

96 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

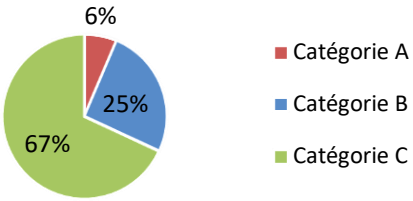

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

26 405 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	85 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	5 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	88%
Autres organismes	13%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**7 155 €**	**4 165 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**170 €**	**80 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

4 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025 *Version 1*